Proveysieux

CIUBRE 2020 - N I - LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITE

DOSSIER

Les commissions participatives

Le rôle des habitants dans la vie de la commune

PAGE 6

S O M M A I R E

Référent de hameau, qu'est-ce donc ? p.3 • Comment fonctionne l'équipe municipale p. 4 Notre communication p. 9 • L'adressage à Proveysieux p.10 • Le vote du budget primitif p. 12 Les travaux sur la commune p. 14 • Un centre de santé... p. 16 • L'ACCA c'est quoi ? p. 16 La COVID et l'école p. 17 • L'élection du Président de la Métropole p. 18 • En bref... p. 19 & 20



Le conseil municipal élu le 15 mars a été installé dans ses fonctions le jeudi 28 mai. L'équipe a été élue par 63 % des 405 électeurs inscrits qui se sont déplacés et qui ont voté en moyenne à 95 % pour chacun des 15 candidats de

la liste. Nous remercions tous les habitants du village qui ont montré combien notre projet est porteur d'espoir et de changements dans la relation entre eux et la municipalité.

Nous voulons réfléchir à l'évolution du village en impliquant le plus grand nombre. Les élus du Conseil municipal n'ont pas la prétention de considérer qu'ils ont la capacité d'avoir les meilleures idées. Nous mettons en place des commissions participatives où chacun peut et pourra contribuer à la construction de projets. Certaines fonctionnent déjà : La commission Énergiemobilités a bien avancé le travail de diagnostic, un Comité consultatif des habitants pourra faire des propositions et avoir un regard d'analyse de l'action municipale. Il est appelé à présenter un rapport au moins une fois par an.

Deux sujets ont occupé l'action municipale dès les premiers jours :

D'abord l'école fortement perturbée par les mesures de confinement depuis le mois de mai. Il avait été décidé de ne pas rouvrir avant la rentrée de septembre, mais sous la pression des parents et la contribution des nouveaux élus, la classe a pu s'organiser dans le respect des mesures barrière. Il reste que la gestion du personnel pendant la crise, et les équipements nécessaires ont représenté un surcoût conséquent pour la commune.

Nous tenons à remercier les parents, le sou des écoles, l'APE, l'adjoint sortant aux affaires scolaires pour les actions qu'ils ont su porter ou soutenir pendant un délai très court. Les conseillères et adjointe aux affaires scolaires ont dès la prise de fonction, assuré au quotidien le service des agents, le remplacement des personnels malades, les services d'entretien et de désinfection exceptionnels. Nous avons soutenu et encouragé l'organisation des activités périscolaires mises en place par le sou des écoles afin de permettre aux parents de laisser les enfants à l'école la journée entière. Courant août, il a fallu pour préparer la rentrée se préoccuper du recrutement d'une personne de service manquante et de nouveau organiser les services de transport, d'entretien, de garderie et de cantine dans le respect des mesures gouvernementales en rapport avec la pandémie.

L'autre sujet qui a dû être traité dans un délai très court est l'élaboration du Budget primitif. Normalement voté fin avril, les années électorales, le corona virus a tout décalé et le préfet nous a accordé le mois de juin pour faire ce travail. Nous avons très vite constaté la faiblesse des ressources et une marge de manœuvre limitée en investissement. Les recettes sont apparues insuffisantes pour gérer les coûts de fonctionnement de la commune. Cela est la conséquence d'un niveau de subvention insuffisant et des taux d'imposition certes parmi les plus bas de toutes les communes de même niveau mais qui ne permettent pas de financer les services que la commune assure auprès des usagers. D'autre part, la commune n'ayant pas réalisé d'investissements, aucun remboursement de la TVA ne vient abonder le budget.

Le conseil municipal, réuni le 27 juin à Pomarey, a décidé de faire porter les efforts à plusieurs niveaux :

- Faire valoir nos besoins et nos projets auprès des collectivités qui doivent nous soutenir (État, Département, Métropole)
- Faire des économies au niveau municipal.

Nous payons cher pour des contrats qui n'ont pas été renégociés depuis des années (contrats de téléphone, EDF, photocopieurs, extincteurs, logiciels...) Nous entreprenons de réduire ces coûts. La facture d'électricité pour 2019 pour l'école et la mairie s'élève à 20000 €. Il faut très vite remettre en service les systèmes de régulation et faire un diagnostic thermique des bâtiments.

Augmenter les taux d'imposition pour nous rapprocher des taux pratiqués dans les autres communes et nous dégager des possibilités d'investissement afin de rendre possible les réalisations en cours d'étude.

Notre volonté de nous rapprocher des habitants, s'est concrétisée aussi en mettant au contact de tous un référent de hameau qui se charge de recueillir les demandes et d'y apporter des solutions. Les premières réunions de hameaux ont permis aussi de consulter chacun afin de définir les dénominations de la voirie. Cette démarche a été particulièrement appréciée.

Christian Balestrieri Maire de Proveysieux



Première réunion des hameaux de Planfay chez Hélène le 7 juillet.

Photo Philippe Tur

Référent de hameau, qu'est-ce donc?

L'équipe municipale a pour ambition d'être proche des habitants, de tous les habitants de Proveysieux!

"La convivialité

existe à

Proveysieux

et ne nous a

pas attendus"

Le référent de hameau est un membre de l'équipe, souvent habitant de votre hameau mais pas toujours, désigné pour établir et faire vivre ce contact entre vous et l'équipe municipale.

La convivialité existe à Proveysieux et ne nous a pas attendus : les habitants des hameaux se connaissent, se soutiennent et s'entraident. Le référent sera un contact privilégié, de proximité, pour tout ce qui touche à la vie communale. Vous

pouvez aussi, bien sûr, appeler directement la secrétaire de mairie ou l'élu en charge d'un sujet particulier qui vous intéresse.

Après notre installation fin mai, nous avons souhaité tout de suite programmer des réunions de hameaux: Rigaudière a ouvert le bal avec une rencontre fin juin, et les autres se sont succédées au cours du mois de juillet. Vous êtes

nombreux à avoir répondu présents pour ces rencontres que nous souhaitions à la fois conviviales et efficaces : environ 130 personnes se sont déplacées pour ces réunions, et d'autres ont répondu par téléphone ou mail. Vous avez ainsi donné votre avis sur l'adressage et fait remonter vos questions et demandes sur des sujets divers. Vous avez aussi souhaité que ces rencontres de hameaux aient lieu régulièrement, au moins une fois par an.

Ce qui préoccupe les habitants du village, c'est bien souvent ce qui nous relie tous, c'est-à-dire la route : l'entretien de la voirie, la circulation, la vitesse, le stationnement, le déneigement. D'autres sujets intéressent aussi les proveyzards : les questions d'assainissement qui conditionnent les ventes ou aménagements de logements, la collecte de déchets, le traitement des déchets verts avec le broyeur de la métro (comment simplifier le transport du broyeur ?), l'entretien des tombes, le maintien de la qualité de l'eau, le respect de la propriété par les promeneurs (en particulier sur le sentier des peintres). Enfin de nombreux habitants

souhaitent un travail d'aménagement du village pour contribuer à plus de convivialité, dans les différents hameaux et en premier lieu au niveau de la place de Pomarey, devant la salle des fêtes.

Pour ma part, j'ai apprécié, en tant que référente de hameau, d'aller à la rencontre de mes voisins, ceux que je connaissais bien et ceux que je découvrais un peu plus : frapper

aux portes pour distribuer des invitations, écouter les questions auxquelles souvent nous n'avons pas de réponse immédiate... Elles ont toutes été notées, ces questions, et nous nous employons à chercher les réponses ensemble.

La vie municipale est prenante et nous appelle de tous côtés : n'hésitez pas à venir nous trouver, à nous appeler ou nous envoyer un message si les réponses tardent trop... ou à rejoindre l'une de nos commissions participatives pour les chercher avec nous !

Hélène Roy Debray

Comment fonctionne l'équ

Ce premier bulletin municipal est un cadre bien étroit pour expliquer tout ce sur quoi nous travaillons en ce moment.

Toute l'équipe a désigné puis élu à l'unanimité **Christian Balestrieri** comme maire, sachant qu'il était le plus apte à nous représenter.

Outre le fait que nous avons tout de suite été contraints par des urgences immédiates à notre arrivée à la mairie, comme l'établissement du budget primitif pour la tenue rapide d'un premier conseil municipal, nous avons dû tenir compte des circonstances toujours exceptionnelles liées au Corona virus, à la mise en route de nos premières décisions comme à la mise en place des référents de hameaux, à la consultation des habitants sur l'adressage, puis à la mise en place des premières commissions participatives, le tout en période estivale.

Chaque conseiller municipal a pris sa part et a avancé sur le sujet qui lui était alloué. Le vaste chantier de mise en place de notre programme est loin d'être achevé, mais l'équipe est aujourd'hui en ordre de marche. Le maire et les adjoints se sont réunis tout l'été une fois par semaine en bureau et la mairie a été en mesure de gérer les affaires courantes tout en travaillant sur la mise en place de son nouveau dispositif.

Un nouveau dispositif

L'engagement que nous avons pris lors des élections municipales et le mode de constitution de notre équipe nous mène à engager un fonctionnement beaucoup plus participatif, moins centralisé qu'auparavant. La répartition des tâches obéit donc à une logique de répartition des responsabilités. Chacun dans l'équipe a un rôle clairement défini qu'il exerce soit par une mission précise, soit en groupe par un travail en commission, soit par délégation auprès d'organismes et coopérations extérieures comme la Metro, le Parc Naturel Régional de Chartreuse. Chaque commission, chaque délégation se répartit au sein de trois pôles pilotés par les adjoints :

- le fonctionnement communal,
- le cadre de vie,
- · bien vivre au village,

Le fonctionnement communal

Piloté par **Pierre Meyer**, 1^{er} adjoint. Ce pôle est chargé des finances communales (avec Michel

Brosse), de l'urbanisme et de la gestion des services, de l'eau, de la maîtrise d'ouvrage sur les chantiers, de l'assainissement, de la gestion des bâtiments publics, mais encore de la maintenance de la voirie, des réseaux et des bâtiments municipaux (avec Christophe Millet, Loïc Thomas et Bernard Thévenin).

Le cadre de vie

Piloté par **Philippe Tur**, 2° adjoint. Ce pôle est chargé de la relation aux habitants et de la communication (avec Dominique Nantas), des questions d'environnement et de transition écologique, d'énergies et mobilités (avec Hélène Debray et Christophe Millet). Il intègre aussi l'agriculture, la forêt et l'économie locale (avec Stéphane Crozat et Bernard Michallet).

Bien vivre au village

Piloté par **Catherine Cambrils**, 3° adjointe. Ce pôle est chargé de l'école (avec Marie Kerjean et Élodie Villain), de la vie sociale et des solidarités (avec Birgit Hiess), de la relation avec les associations, de la culture et de la valorisation du patrimoine (Avec Dominique Nantas, Stéphane Crozat et Loïc Thomas).

Des projets transverses sont aussi lancés et pilotés par des Groupes d'Action Projets (GAP) comme la mise en place d'une cantine bio (Élodie Villain) ou la création d'un lieu de convivialité (Birgit Hiess et Dominique Nantas).

En parallèle, nous avons désigné les référents par hameaux. Ces référents sont (par ordre d'altitude décroissante) Hélène Debray pour Planfay, Christophe Millet pour Pomarey, Loïc Thomas pour Sayoyardière et le Gua, Bernard Thévenin pour le Chef-lieu et la Chiaise, Michel Brosse pour le Mollard et Moretière, Birgit Hiess pour Garcinière et Rigaudière, Dominique Nantas pour Bellevue et Fontenettes. Vous avez certainement pu assister aux premières réunions qui se sont tenues au début de l'été. Celles-ci se sont très bien passées et, en plus de la consultation sur l'adressage, nous avons pu recueillir un certain nombre de doléances que nous avons commencé à traiter en bureau.

ipe municipale



Hélène DEBRAYConseillère municipale



Christophe MILLET Conseiller municipal



Birgit HIESSConseillère municipale



Bernard MICHALLET
Conseiller municipal



Pierre MEYER



Michel BROSSE Conseiller municipal



Catherine CAMBRILS
3° adjointe



Christian BALESTRIERI
Maire



Philippe TUR 2º adjoint



Dominique NANTASConseiller municipal



Marie KERJEAN Conseillère municipale



Bernard THÉVENIN Conseiller municipal



Élodie VILLAIN Conseillère municipale



Loïc THOMASConseiller municipal



Stéphane CROZAT Conseiller municipal

Les commissions particip

L'équipe municipale s'est construite en quatre réunions auxquelles ont participé un grand nombre de personnes voulant contribuer à la construction d'un projet municipal et prêtes à poursuivre l'action et la réflexion. Toutes ne pouvant pas être élues, l'idée très simple fut avancée : pourquoi ne pas proposer aux habitants de participer à l'action municipale en collaborant ensemble au sein d'une instance dédiée.

Le rôle des

habitants dans

la vie de la

commune

Nous nous sommes engagés à ouvrir le plus largement possible la réflexion et les possibilités d'engagement auprès de l'ensemble de la population du village. Nous avons créé des instances ouvertes : les commissions participatives.

Nous avons écrit une Charte pour ces commissions; elle spécifie dans son préambule: Les participants sont animés du désir de servir et de mettre en action des valeurs de solidarité et de citoyenneté, en mettant à disposition leur expérience, leur compétence, leur connaissance du territoire et leur mémoire du savoir-faire local. Ils peuvent contribuer, aux côtés des élus, des services, des associations et des habitants, à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Proveysieux.

Après avoir incité tous les habitants intéressés par l'un ou l'autre des sujets portés par les commissions, nous avons commencé à mettre en place ces Commissions Participatives ainsi qu'un Comité Consultatif. La commission Énergie et mobilité s'est constituée et a commencé à fonctionner cet été de manière très dynamique. Un comité consultatif a aussi été mis en place et a pu se réunir déjà deux fois pour statuer sur son propre fonctionnement et élire son coordonnateur. D'autres commissions

consultatives comme Agriculture, Forêt, Action sociale, Enfance – Jeunesse – Éducation sont en voie de constitution. Les sujets comme la Prospective d'aménagement du village et la mise en valeur du patrimoine feront aussi rapidement l'objet

de la création d'une commission.

Les commissions participatives ont vocation à produire des propositions construites pour aboutir à des actions concrètes. Ces propositions pourront donner lieu à la création de "Groupes Action Projet" (GAP) une fois soumises et validées par le conseil municipal. Chacun de ces groupes constitués offrira une possibilité supplémentaire d'associer des habitants et divers experts.

Nous vous incitons encore fortement à vous manifester si vous souhaitez siéger dans une de ces commissions. Vous trouverez dans cet article les présentations, commission par commission, définissant les contours et objectifs de chacune d'elles. Vous trouverez également la charte de fonctionnement des commissions sur le site Web de la commune. Toutes ces instances sont des portes qui vous sont grandes ouvertes permettant de maintenir un lien étroit et fort entre l'équipe municipale et chaque habitant.

Philippe Tur

Enfance - Jeunesse - Éducation



La Commission Participative Enfance-Jeunesse-Education travaille sur l'ensemble des sujets qui touchent les enfants de la commune (0-18ans). Il s'agit d'une large tranche d'âge qui englobe l'âge scolaire, la petite enfance et l'adolescence. Notre 1ere réunion s'est tenue le 24 septembre 2020. Les 8 personnes présentes, représentant les habitants, élus, Sou, et APE ont échangé leurs idées sur des thèmes comme des ateliers-philo à l'école, le lien

intergénérationnel, des activités nature ou du soutien scolaire. Nous nous sommes rendu compte à la fois de la richesse des actions existantes et d'un besoin de coordination entre associations et équipe enseignante. Cette commission pourrait avoir ce rôle fédérateur. Nous avons retenu l'idée de construire un projet éducatif de territoire (PTE). Un tel projet permettrait de donner du sens à l'existant tout en mettant l'accent sur des « valeurs éducatives ». La rédaction d'un tel projet permettrait d'intéresser la CAF et le département.

La prochaine réunion est fixée le 5 novembre à 20 heures. La Commission reste ouverte à toutes et tous.

Contacts:

Marie Kerjean Élodie Villain

m.kerjean@proveysieux.fr e.villain@proveysieux.fr

atives



Aménagement

Cette commission travaillera sur l'amélioration de l'espace public, nos espaces de vie communs et sur l'adaptation des bâtiments communaux à de nouveaux besoins. Cela se fera en lien avec les autres commissions mais aussi à partir des attentes exprimées lors des réunions de hameaux. Elle prendra en compte les travaux antérieurs, les réflexions et les études qui sont portées au niveau métropolitain. Elle s'intéressera au travers du logement à ce qui permettra à Proveysieux de soutenir sa dynamique démographique. Celle-ci pourra être portée par l'accueil de jeunes ménages, de nouvelles familles, la possibilité pour que des parcours résidentiels continuent dans notre village, de la location à la propriété, ou encore le maintien des personnes âgées sur le village.

Ces axes de travail sont liés par les mêmes enjeux : l'attractivité que notre commune peut offrir par son cadre de vie et la vitalité qu'elle continuera d'exprimer par la diversité des personnes, des familles, des générations qui choisissent d'y vivre et d'y rester.

Contact : Pierre Meyer - p.meyer@proveysieux.fr



Le comité consultatif

Le comité consultatif, c'est une sorte de conseil d'état à l'échelle du village. Il a pour mission d'observer l'action municipale, de faire part de ses remarques et au besoin, de faire remonter l'information des habitants vers l'équipe municipale. Il interviendra à la demande du maire, de la moitié au moins des membres du conseil municipal ou à la demande de commissions municipales et groupes de projets. Il peut également se saisir de tout sujet qu'il juge important.

Les membres de ce comité, tous bénévoles, sont d'anciens élus, des personnes ayant une connaissance de l'histoire de notre commune et de plus jeunes habitants. Ils sont nommés par le Maire, pour une période de trois ans renouvelable.

Le Comité se réunira en session plénière au moins une fois par trimestre pour débattre sur autant de sujets qu'il trouvera intéressants. Il produira chaque année un rapport d'activité qui fera l'objet d'une communication publique et d'un débat à l'occasion d'un Conseil municipal.



Énergie et mobilités

Dès 2019, vous vous en souvenez peut-être, un collectif d'habitants de Proveysieux avait commencé à explorer les questions de la transition écologique, organisant en octobre une journée ouverte de réflexion et de partage: l'Écho de Proveysieux en a largement rendu compte dans son numéro de printemps 2020.

C'est ce premier travail qui nous a permis de lancer rapidement, après la prise de fonction de l'équipe municipale fin mai, une commission participative réunissant des élus et des habitants du village, sur des thèmes essentiels de la transition : les énergies (leur consommation, leur production), et les mobilités. En effet de nombreuses personnes avaient manifesté leur intérêt ou leur préoccupation sur ces sujets : nous les avons sollicitées, et nous étions 12, dont 4 élus (le maire, un adjoint et deux conseillers municipaux), pour une première rencontre le 26 juin. Une treizième personne est venue nous rejoindre le 22 juillet, à la suite des réunions de hameaux qui ont diffusé une information sur le démarrage des commissions.

Tout de suite lors de ces rencontres, nous avons senti une belle mobilisation au service de la commune : de l'énergie, et des compétences variées. Cette énergie et ces compétences nous ont permis de nous saisir rapidement de sujets urgents comme la consommation électrique de la commune et la régulation du chauffage de l'école, ou comme les usages de la route qui traverse notre village et la sécurité de ses usagers.

Cette énergie et ces compétences nous permettent aussi d'examiner des projets à plus long terme, comme la rénovation énergétique des bâtiments publics et la production d'énergie renouvelable, ou l'adaptation de la route aux mobilités douces comme la marche et le vélo qui reprennent de l'importance : à notre première rencontre, 4 participants étaient venus à vélo ! Pour ces projets, nous avons pris contact avec différents partenaires : la « Métro », l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise), le Parc de Chartreuse.

Le fonctionnement proposé est le suivant :

la commission étudie l'existant, rencontre les partenaires et fait des propositions qui devront être discutées par le Conseil Municipal.

- le conseil municipal valide certaines propositions en tenant compte des priorités et des possibilités de financement
- un projet validé sera porté ensuite par un Groupe Action Projet issu de la commission jusqu'à la limite définie par le conseil (consulter les habitants, proposer les professionnels, trouver les maîtres d'ouvrage...).

De nombreuses pistes ont d'ores et déjà été évoquées, ouvrant un large éventail de travail. Vous êtes bienvenu si vous souhaitez nous rejoindre.

Contacts:

Hélène DEBRAY <u>h.debray@proveysieux.fr</u>
Christophe MILLET <u>c.millet@proveysieux.fr</u>

Les commissions participatives



Aux portes de l'agglomération grenobloise, notre forêt est un atout pour Proveysieux, tant touristique qu'économique. Elle est le refuge d'une faune sauvage et d'une flore que beaucoup nous envient. Cependant, elle est fragile et mérite que l'on en prenne soin pour qu'elle reste en l'état et que les différents usagers continuent à l'apprécier.

Force est de constater que les peuplements du bas de la commune ne sont plus entretenus, faute d'accès. Certains présentent un intérêt de protection contre les risques de chutes de pierre. Ces peuplements sont exposés au risque d'incendie qu'il faudra prendre en compte avec le réchauffement climatique et trouver des solutions pour s'en protéger. Les peuplements situés sur le haut de la commune, en majorité résineux, présentent, quant à eux, un intérêt économique pour les propriétaires tout en étant un milieu naturel permettant à de nombreux randonneurs et amoureux de la nature de découvrir notre commune. Les routes forestières de Girieu et des Marcellières permettent l'exploitation des bois, indispensable pour assurer la régénération naturelle des peuplements. Il faut se donner les moyens pour qu'elles restent entretenues.

Si vous êtes intéressé par cette démarche, nous vous invitons à participer à la première réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie de Proveysieux, le jeudi 22 octobre à 20 h 00

Contact: Bernard MICHALLET - b.michallet@proveysieux.fr

Patrimoine

Avec des traces de présence dès la préhistoire, notre commune dispose d'un patrimoine bâti riche. Son église dont les plus anciennes parties datent du XII^e siècle, est certainement le bâtiment le plus emblématique. Il y a également la Mairie-Ecole, construite selon les plans de Jules Ferry, les anciennes auberges qui étaient autrefois des lieux de rassemblement importants.

En lien avec les activités traditionnelles, nous avons à Proveysieux un patrimoine artisanal et industriel également remarquable : plusieurs moulins, scieries, carrières (de lauzes, d'argile, de meule), granges-étables, téléphérique, fontaines etc. dont l'état de conservation est disparate. Traversée par un grand nombre de sentiers parfois très empruntés, notre patrimoine naturel est tout aussi important de par sa superficie (couverte pour moitié de forêts et d'alpages) et les enjeux écologiques qu'il représente. Les patrimoines sont une formidable richesse et nous proposons à travers cette commission participative d'organiser notre réflexion sur notre politique patrimoniale. La 1^{re} réunion se tiendra le 29 octobre. Pour manifester votre intérêt, contactez Loïc Thomas.

Contacts:

Loïc THOMAS - Lithomas@proveysieux.fr
Stéphane CROZAT - s.crozat@proveysieux.fr
Dominique NANTAS - d.nantas@proveysieux.fr



Action sociale

Le CCAS de Proveysieux ayant été dissous il y a quelques années, nous proposons d'aborder l'action sociale en commission participative, qui permettra à toutes celles et ceux qui le souhaitent de contribuer aux actions et apporter leurs compétences dans ce domaine ou leur temps.

Une première rencontre s'est déroulée mi-septembre avec des habitants et des élus. Une rétrospective des actions menées jusque-là a été réalisée par un membre du CCAS précédent; parmi les moments forts récents: le repas de Noël des anciens et les conscrits, qui se retrouvaient pour un moment festif tous âges confondus. Le champ de l'action sociale étant vaste, les participants ont échangé sur leur vision de ce que pourrait être l'action sociale au sein du village. Le groupe a défini trois axes de travail qui seront développés dans les prochaines réunions:

- avoir une meilleure connaissance des personnes âgées et de leurs attentes, en organisant des rencontres individuelles;
- travailler l'action sociale vers les anciens sous un angle intergénérationnel pour encourager le partage et le décloisonnement;
- développer la capacité d'orientation sociale et l'aiguillage des habitants vers les bons acteurs sociaux.

La 2° réunion de travail se tiendra très prochainement - les dates sont publiées sur le site internet de la Mairie. Si vous êtes intéressés, vous êtes les bienvenus!

Contact: Birgit HIESS - b.hiess@proveysieux.fr



Développement local

Cette commission est encore à l'état de projet. Elle sera néanmoins importante car transversale sur ses objectifs avec nombre d'autres commissions. Elle aura pour première tâche d'identifier l'ensemble des acteurs économiques sur la commune et de cerner leurs activités et leurs besoins.

C'est à partir de là qu'elle pourra réfléchir sur nombre de points comme l'attractivité économique du village, les actions à engager pour inciter d'autres professionnels à s'installer sur le territoire, à trouver les moyens de faciliter l'activité des entreprises, artisans ou travailleurs indépendants qui exercent leur métier sur Proveysieux.



Notre territoire a été façonné par l'agriculture et l'exploitation forestière. L'agriculture a vocation à assurer en partie l'autonomie alimentaire.

Les agriculteurs encore présents, mettent en valeur leur production par conviction et jouent un rôle primordial dans l'entretien du milieu et donc de l'attractivité de notre commune. L'élevage est la seule production qui est encore présente sur notre commune et qui propose des produits de qualité (viande bovine, fromage de chèvre, élevage de chevaux de trait). Ces éleveurs en récoltant le foin et en faisant pâturer leurs animaux, entretiennent les parcelles agricoles qu'ils possèdent ou louent. Si jadis, d'autres productions comme la vigne, les vergers et les châtaigneraies permettaient de tirer des revenus, elles ont aujourd'hui disparu ou sont anecdotiques. Un potentiel reste présent qui ne demande qu'à s'exprimer. La production maraîchère pourrait être envisagée avec l'installation d'un exploitant dans la mesure où des parcelles propices puissent être mises à disposition. Face à ce constat, il nous apparaît nécessaire de soutenir cette profession et de redonner à l'agriculture une place dans l'économie et l'autonomie alimentaire locales. D'autres possibilités pour proposer une alimentation

de proximité sont à repenser comme les jardins de particuliers ou partagés pouvant fournir des produits de saison, comme on a pu le voir lors du confinement.

L'agriculture, c'est aussi conserver et reproduire des variétés anciennes ou locales de fruits et légumes adaptées à notre territoire. Cette démarche patrimoniale a du sens face à l'évolution de la ressource alimentaire proposée par les grandes surfaces. Elle devrait intéresser plusieurs habitants. Nos anciens sont la mémoire du pays, ils peuvent nous apporter leur expérience, leur vécu pour nous aider à nous projeter. Sur Proveysieux, il existe un potentiel agricole qu'il faut remettre en valeur. Des jeunes ont certainement des projets d'installation, il faut les accompagner. Pour cela, nous avons besoin du soutien de tout le monde : la profession, les propriétaires et les consommateurs que sont les Proveyzards.

Cette commission devrait permettre de réunir tous ces acteurs et de trouver des pistes pour redonner à l'agriculture toute sa place. La municipalité, par cette commission participative, sera à l'écoute des attentes des parties prenantes et aura un rôle de facilitateur. Son objectif est de soutenir l'agriculture, d'une part pour que les agriculteurs valorisent au mieux leur production localement, d'autre part pour que les espaces agricoles, garants du bien-être des habitants, restent entretenus. Nous vous invitons à participer à une première réunion qui se tiendra à la mairie de Proveysieux le samedi 17 octobre de 17 h à 19 h.

Contacts;

Bernard MICHALLET : b.michallet@proveysieux.fr
Stéphane CROZAT : s.crozat@proveysieux.fr

Notre communication

Communiquer n'est pas une fin en soi. Nous avons pourtant mis la transparence de notre action au cœur de notre projet municipal. Nous nous mobilisons donc pour communiquer le mieux possible.

Il est nécessaire que chaque habitant du village puisse avoir une vision la plus claire possible de l'ensemble des actions que nous portons et engageons. La désignation de référents de hameaux et la tenue des conseils municipaux en public est un premier pas dans ce sens. L'édition de ce bulletin en est un autre et nous nous engageons à une parution trimestrielle régulière.

Il y a aussi la communication permanente par Internet. Vous avez peut-être déjà découvert le nouveau site Web de la commune. Chaque conseiller a un accès simple à

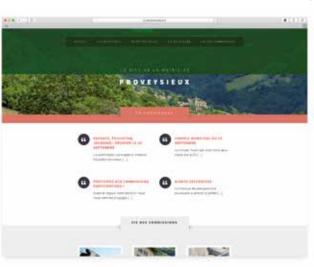
> un outil de saisie pour animer le site. Nous alimenterons régulièrement cet outil de manière à ce que vous ressentiez la nécessité de le consulter le plus souvent possible. Des infos pratiques aux points de situation sur les travaux engagés, en passant par l'actualité sur le village et les informations de nos partenaires (la Metro, le Parc, nos voisins), tout est traité. Un espace est ouvert aux membres des commissions participatives qui pourront trouver là une

vitrine pour exposer leurs travaux. Le site est optimisé pour être aussi facilement consulté à partir de votre PC ou de votre smartphone (en *responsive*).

Par ailleurs, très vite après notre prise de fonction, la municipalité s'est dotée d'un espace numérique de partage d'informations. Afin de partager et pérenniser les processus de travail tout en maintenant la possibilité à chacun des membres du conseil de se renseigner et de communiquer, nous avons mis en place un serveur informatique dans lequel sont centralisés et classés tous les documents relatifs aux différentes tâches que nous gérons. Ce serveur sécurisé permet à chacun des conseillers d'accéder à tous les documents qu'il souhaite consulter ou amender, d'y déposer et partager ses propres documents, de consulter l'agenda municipal. La transparence que nous apporte cet outil est gage d'une meilleure fluidité dans la communication intramunicipale et nous facilite grandement notre dialogue et notre travail.

Cet espace de partage a été ouvert en partie aux membres non élus des commissions participatives et du comité consultatif. Ils peuvent à loisir s'approprier cet outil, créer, stocker et travailler toutes les données et informations qu'ils seront amenés à traiter.

Philippe Tur



www.proveysieux.fr

L'adressage à Proveysieux

Adressage (a. 8 se. saz) définitions :

Nom masculin singulier

- 1- En informatique, fait de désigner un emplacement de mémoire existant, ayant une adresse
- 2- En langage postal, fait d'adresser, de donner une adresse, un numéro, d'exploiter un fichier d'adresses

(www.universalis.fr)

Proveysieux un village sans adresse? Bien sûr que non. Tout dépend de l'échelle que nous employons.

À l'échelle astronomique, TERRE est suffisant pour situer Proveysieux. À l'échelle de la Terre, Europe, FRANCE est suffisant. À l'échelle de la France, ISÈRE est suffisant.

À l'échelle du Tenaison, L'ÉGLISE, 38120 Proveysieux ne suffit pas. Les livreurs et les secours ne s'y retrouvent pas!

Pire encore, la technologie demande de la précision. Comment distribuer la fibre dans des lieux aussi pittoresques que Le Mollard, Planfay ou Fontenettes. La fée lumière ne s'y retrouve pas.

Alors, le Conseil Général de l'Isère a demandé à toutes ses charmantes communes, avec des noms de lieux tous plus pittoresques les uns que les autres de leur donner un autre nom (ou plutôt, un nom en plus!)

M. et M^{me} Untel, hameau du puits sans fond, 38999 Trou perdu ne peuvent plus habiter là !

Mais M. et M^{me} peuvent habiter 3264 Route du sans-souci, Puits sans fond, 38999 Trou perdu. M. et M^{me} ne sont donc plus isolés! Ils sont sortis du trou.

Proveysieux, bien que village gaulois par définition, a été sommé de faire nommer ses voies !

L'équipe municipale part en campagne en 2018 pour trouver la bonne adresse de l'adressage. Après de nombreux culs-de-sac, celle-ci est enfin dénichée. En 2019 elle commence son petit bonhomme de chemin. Février 2020, l'adressage arrive sur la place publique, malheureusement, il n'est pas accueilli les bras ouverts malgré sa place et ses 23 voies publiques et ses 9 voies privés. Une impasse!

Qu'à cela ne tienne, après le confinement, il repart en pèlerinage. Réunion de hameau après réunion de hameau, chaque voix compte. Il échange, écoute et enregistre. Il n'hésite pas partir en chasse pour chercher l'info de dernière minute... Il revient plus chargé qu'il n'était parti : 2 places, 22 voies publiques et 11 voies privées. À l'automne tout est réglé, il peut aller aux champignons. Le conseil a voté!

Ah mais non! Il a oublié ses places. Elles sont restées sans nom, ou plutôt elles en ont trop (des noms): de l'Église, de la Mairie, des peintres, Ravanna, Théodore, de l'amitié, du four, de la SDF (Salle Des Fêtes)... Ouf! Les proveysards ont de l'imagination. Il va falloir se départager: 2 places = 2 noms, pas un de plus!

Et la fée lumière dans tout ça ? Elle a ses voies et ses numéros, plus rien ne l'empêche de venir, elle a notre adresse.

Christophe Millet

Et maintenant?

Les circonstances nous ont imposées à la municipalité précédente et nous-même de mener cette démarche. Le Conseil Départemental a enjoint la commune dès mars 2018 de procéder à ce travail d'adressage. D'autre part, les travaux pour la mise en place de la fibre étaient conditionnés au fait que chaque adresse devait être précise et normée.

Les noms retenus et votés lors de la délibération du conseil municipal du 15 septembre ont été remis au Cabinet SIG afin qu'il modifie sa cartographie. Le dossier est déposé en préfecture.

L'étape suivante est la réalisation et la pose de panneaux et plaques à disposer partout sur le territoire. La Région a accordé une subvention à la commune pour cela. Nous fournirons à l'ensemble des foyers les numéros à apposer sur les boîtes aux lettres. La mairie fournira à tous des chiffres adhésifs pour que chacun puisse coller son numéro.

CHIFFRES CLÉS

2018 la commune doit faire l'adressage et cherche un prestataire

2019, 15 janvier présentation du projet du prestataire SIG

2019, 18 mars le devis est signé et le projet engagé

2020, 17 février le Conseil Municipal vote l'adressage, le déploiement de la fibre est possible

2020, juillet rencontres des habitants hameau par hameau

2020, 15 septembre le Conseil Municipal vote l'adressage avec les noms de voies modifiés. Il lance la consultation sur les noms des places.

2020, 18 novembre vote prévu des noms des places. Fin de l'adressage.



Le vote du budge

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il aurait dû être voté avant le 15 avril. Mais la crise sanitaire a tout bousculé. Le gouvernement a pris des dispositions dérogatoires pour que la commune puisse fonctionner jusqu'au vote de ce budget. Ce vote est intervenu lors de notre premier conseil municipal du 23 juin.

Ce budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Nous avons élaboré le budget primitif de fonctionnement avec trois grands objectifs:

- Anticiper un équilibre sur l'exercice 2020
- Préserver les soldes 2019 pour des projets à venir.
- · Se doter d'une capacité d'autofinancement de nos investissements.

Toutefois, tout en considérant que nous bénéficions de reports des résultats antérieurs (83 625,00 € en fonctionnement et 29562,34 € en investissement), notre première préoccupation pour bâtir ce budget a été de vérifier à quel niveau se situerait notre équilibre en projetant le fonctionnement courant de l'activité municipale telle que nous l'envisageons afin de préserver ces reports.

La réponse était claire : il nous manquerait 26732,00 € pour équilibrer notre budget de fonctionnement. Sans mesures nouvelles le report de fonctionnement serait consommé en 3 ans.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous appuyer sur les moyens suivants:

- Faire des économies en renforçant le contrôle budgétaire : maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général),
- Rechercher de nouvelles sources de financement auprès des collectivités de tutelle.

Ces dispositions donneront des effets à moyen terme mais d'ores et déjà, il nous a fallu prendre deux décisions importantes qui ont été engagées par le conseil municipal :

- Porter les taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti à 21,31 % et de la taxe sur le foncier non bâti à 67,98 %. Pour rappel ces taux étaient en 2019 respectivement de 17,76 % et de 61,80 %. A titre de comparaison en 2019 pour les 7 communes proches, la taxe sur le foncier bâti la plus basse est de 6,74 % (Sarcenas) et la plus haute 37,78 % (Le Sappey); et pour la taxe sur le foncier non bâti 51,77 % (Quaix en Chartreuse) et 79,40 % (Saint-Égrève).
- · Renoncer aux indemnités du maire et des élus.

C'est sur ces bases que s'établissent les deux sections, fonctionnement et investissement du budget de notre commune.

Le budget d'investissement s'établit en dépenses et en recettes à 43594,34 €.

En dépenses, il intègre en particulier les dépenses initialement prévues pour l'adressage (l'étude déjà engagée de 3072 € et la signalisation non engagée pour 7137,60 €), l'achat réalisé d'un tableau interactif pour l'école (2030,00 € Hors frais d'installation) et la décision du conseil municipal d'affecter 5 000,00 € à une étude pour une meilleure isolation thermique des bâtiments communaux. Elle est financée par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement d'un même montant.

En recettes, en plus de ce montant et du report, nous pouvons également mentionner la demande de subvention auprès de la Région pour les panneaux d'adressage (4254,00 €) et le retour du fonds de compensation de la TVA (345,00 €) qui traduit notre bas niveau d'investissement antérieur.

Le budget de fonctionnement s'établit en dépenses et en recettes à 412 974,68 €.

Il intègre en dépenses et en recettes des opérations exceptionnelles :

- La réfection du toit de l'église : 18 108,00 € de dépenses pour un reste à charge pour la commune de 1765 €.
- La réparation du chemin rural de la Croix, 4675,20 €, totalement remboursés.
- L'impact du COVID (salaires, fournitures et diminution de la participation des familles) qui génère un manque à gagner de 15000,00 €.

primitif

- EN DÉPENSES, il prend en compte des décisions qui marquent les choix de l'équipe municipale :
- Des charges de personnel proches de 50 % du budget de fonctionnement.
- Un budget de publication/ communication porté à 2000 € et qui se concrétise d'ores et déjà dans un site Internet, un système Intranet de partage d'informations à l'usage de l'équipe et des commissions extra-municipales ainsi que le bulletin que vous tenez entre vos mains.
- Une ligne de formation pour les élus de 1700,00 €,
- Une subvention à la crèche de Quaix, reconduite à 150 € lors du dernier conseil municipal mais qui pourra évoluer en fonction des discussions à venir sur notre coopération avec cette structure et la commune de Quaix.
- La dotation à l'achat de livres par la bibliothèque communale de 500,00 €.

ENRECETTES, comme recette nouvelle et ponctuelle nous pouvons relever la vente d'une coupe de bois réalisée sous le mandat précédent. Pour les autres recettes, nous pouvons énoncer l'impact par rapport au CA 2019 de nos décisions sur la fiscalité (bases et taux : + 18963,00), les diminutions des dotations forfaitaires de la Métro (-4649,00 €) et de l'État (-2909,00 €).

Enfin, deux décisions ont été prises par le Conseil Municipal et dont nous ne pouvons pas mesurer à ce stade l'impact budgétaire :

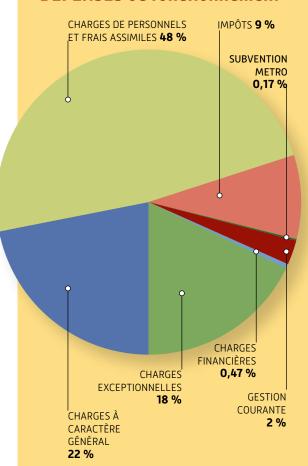
- Le passage au quotient familial de la CAF pour le calcul du tarif des repas assorti de la création de deux nouvelles tranches: une pour les quotients inférieurs à 500 (3 € de participation) et supérieurs à 1501 (6,30 € de participation frais de personnel compris).
- De porter le tarif de la garderie du matin à 3,80 € et du soir à 2,80 € (La différence étant justifiée par un faible nombre d'enfants concernés).

En conclusion, ce budget qui a fait l'objet d'une préparation très contrainte dans le temps n'a pas pu être un exercice de reconduction, ce qui ne nous aurait plus laissé à moyen terme de marges de manœuvre, ni un budget prenant en compte la totalité des dépenses réglementaires, ce qui nous aurait conduits à un déficit à court terme.

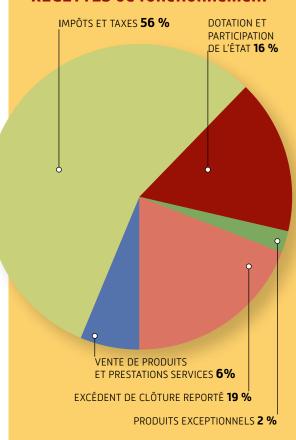
C'est un budget qui traduit des choix réels pour conduire de nouveaux investissements liés à la transition écologique et une politique municipale à destination notamment des familles. Il nous met également dans l'obligation de trouver auprès des autres collectivités territoriales, la Métro en priorité et de l'État les moyens de nos projets.

Pierre Meyer Michel Brosse Bernard Michallet

Répartition des DÉPENSES de fonctionnement



Répartition des RECETTES de fonctionnement





L'espace le plus partagé par les habitants de Proveysieux est sa voirie, d'autant plus que la commune s'organise autour d'une route principale! Cet espace est aussi partagé par bien d'autres usagers : les cars de la TAG, les promeneurs, nos visiteurs, les services publics, les livreurs, les entreprises, les grumiers et donc des voitures, des poids lourds, des cyclistes, des piétons... Et enfin la plupart des réseaux qui alimentent nos maisons suivent en aérien ou sous terre les différentes voies de circulation.

La voirie est par conséquent l'objet d'attentions constantes, qu'il s'agisse de son entretien, de réparations, de nouveaux aménagements et de nouvelles installations. Tout le monde porte un regard quotidien sur ce qui s'y passe, souvent interrogatif ou perplexe, sans nécessairement savoir ou comprendre pourquoi tel chantier est en cours et à tel moment... D'où ce petit point d'information et d'actualité:

Qui décide des travaux? La Métro ou les opérateurs en charge des différents réseaux (Enedis, Orange, le département pour la fibre, les eaux de Grenoble...). La Métro a compétence sur toutes les voiries, soit parce qu'elles sont dans son périmètre de compétence, soit parce que la commune lui a transféré la prestation sur les voies communales.

Qui intervient? Les services de la Métro interviennent euxmêmes pour le gravillonnage et le déneigement de la route départementale. Et sinon la Métro fait appel à des prestataires tout comme les différents opérateurs.

La commune intervient par son employé communal Éric Corso: entretien d'espaces verts (Ecole, mairie, cimetière), nettoyage courant, entretien courant et petits travaux des bâtiments (surtout Ecole), rénovation des bâtiments, tailles des arbres de l'école, déneigement voies communales, nettoyage et curage des rigoles.

Comment la commune a-t-elle connaissance des interventions?

Plusieurs documents nous amènent cette information:

• Les DICT (Déclaration d'Information de Commencement des Travaux). Elles sont validées par le maire dès lors que ces travaux ont lieu sur le chef-lieu ou sur des portions de voiries

- où le réseau d'éclairage est enterré. Partout ailleurs la Métro valide et nous avons connaissance de ces travaux par courriel (interventions sur la voirie).
- Les arrêtés permanents et non permanents d'autorisation liés au pouvoir de police du maire, de circulation interventions sur la voirie et de conservation (intervention dans la voirie).

Comment la commune et la Métro identifient les besoins de travaux?

Une relation permanente est bien établie entre l'élu en charge des travaux, Bernard Thévenin, et les responsables des services concernés de la Métro.

Le responsable du secteur qui dirige l'ensemble de ces services est aussi notre porte d'entrée à la Métro pour les autres services. Nous avons fait sa connaissance le 8 septembre dans la mesure où il vient de prendre ses fonctions et nous lui avons présenté le territoire communal. Comme avec son prédécesseur un état des lieux systématique de la voirie est réalisé. Cette dernière visite qui a eu lieu en août a permis de identifier les projets de travaux suivants:

- Pose d'un acodrain pour supprimer un merlon dans le hameau du Gua et à Pomarey, route de Planfay.
- Reprise d'enrobé au centre du hameau pour faciliter le passage du chasse-neige.
- Pose de glissières pour sécuriser le stationnement en bordure du talus en face de l'église

Notre prochaine rencontre nous permettra d'aborder d'autres besoins d'aménagements émanant des réunions de hameaux et de la commission participative Energie Mobilité.



QUELS ONT ÉTÉ LES TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS JUIN ?

Gravillonnage:

Il a été réalisé en juillet sur Planfay et Rigaudière et en septembre sur la RD 105, route de Quaix sur la RD 105G. Il est donc terminé. Nous nous sommes inquiétés auprès de la Métro des délais de balayage qui interviennent selon eux 3 semaines après le gravillonnage, ce qui n'a pas été le cas sur Planfay avec un délai bien plus long! et est en attente sur la RD.

Fauchage:

Il a été réalisé en mai/juin par l'entreprise AGERON, sur le bas des talus. Le haut des talus sera traité cet automne.

Sur les réseaux :

Du 7 au 18 septembre des travaux sur le réseau électrique ont eu lieu au village entraînant la circulation sur une voie.

Quand les travaux forestiers génèrent des dégradations...

Quand le transport des grumes endommage le réseau aérien, dès que nous en sommes informés nous appelons les opérateurs concernés, principalement Enedis et Orange. Quand il endommage les routes forestières et les chemins comme cela a été le cas cet été à l'entrée de la route de Girieu et sur le chemin des Plats, le maire et l'élu en charge de la forêt ont rencontré les entreprises concernées pour que les réparations soient effectuées. Il a été décidé qu'avant tout chantier forestier un état des lieux sera fait et un contrôle de la remise en état à la fin du chantier. Plus largement dans un avenir proche la commission Forêt invitera les sylviculteurs à une réunion d'information. En effet se pose la question de leur contribution à l'entretien des pistes et routes forestières.



Quelques infos sur les travaux sur les bâtiments :

L'employé communal a repeint les huisseries de la salle des fêtes de Pomarey. Il vient également d'installer la fermeture électrique du portail de l'école à la demande de l'Éducation Nationale. Le toit de l'église a été réparé en juillet par l'entreprise Benoît suite aux intempéries.

Le tri malmené, avis à la population : Halte aux dépôts sauvages !

Beaucoup de moyens ont été mis en place sur la commune pour le traitement des déchets. Différents points de dépôts ont été aménagés avec des conteneurs pour le papier, le verre, les emballages et les déchets ménagers. Dans l'année, la Métro nous a mis à disposition également une déchetterie mobile pour les encombrants, les végétaux et le textile. Elle a rencontré beaucoup de succès. Malgré tout cela, nous avons encore de plus en plus de dépôts sauvages en particulier à la Grange Haute. Au regard des encombrants laissés ainsi, il ne nous semble pas qu'il s'agisse de retour de balades à la Charmette... Quoi qu'il en soit, nous sommes nombreux habitants de Proveysieux à être choqués à la vue de ces incivilités. L'employé communal n'est pas salarié pour emporter ces déchets à la déchetterie. Celle-ci est ouverte à tout le monde et sans rendez-vous. Est-elle encore trop loin ?

Pierre Meyer



Et la fibre dans tout ça?

Nous pensions que l'installation de la fibre sur le village était conditionnée à l'achèvement de notre démarche d'adressage (voir page 10). Que nenni ! Comme vous, nous avons constaté cet été le lancement des travaux. La municipalité n'était pas prévenue, mais on peut considérer cela comme une bonne surprise.

Le déploiement de la fibre a donc commencé cet été. La première tranche a consisté à créer le réseau structurant entre le NRO (Nœud de Raccordement Optique) situé à Quaix en Chartreuse et le réseau téléphonique de Proveysieux (Phase 1). La phase 2 va permettre de déployer le réseau sur le réseau existant en s'appuyant sur les poteaux et/ou le réseau souterrain déjà en place (Télécom). À l'issue de cette phase, il faudra amener la fibre devant chaque maison. Après une période d'information (3 mois) auprès des opérateurs présents sur la commune, la commercialisation pourra commencer. Le délai entre la première et la dernière prise est fixé à 30 mois. Une fois la souscription faite, le raccordement sera fait dans les habitations.

Au 21 septembre, Isère fibre ne nous a pas communiqué de date de démarrage de la phase 2. Elle est repoussée en 2021 suite aux problèmes COVID et de rattrapage des problèmes techniques sur le réseau. En parallèle, nous avons sollicité le président du Conseil Départemental pour faire accélérer le déploiement de la fibre et demander une solution alternative radio en attendant... La réponse est toujours attendue.

Info sur la fibre : http://www.iserefibre.fr/questions-reponses/

Un centre de santé à proximité de Proveysieux?

Constatant le manque de médecins et la difficulté d'accès aux soins sur le secteur, différents acteurs publics (dont Proveysieux), politiques et de santé publique se mobilisent depuis un certain temps pour la création d'un centre se vante sur le territoire.

Un centre de santé, c'est une structure sanitaire de proximité, labellisée par le ministère de la santé, ouverte à tous et proposant le tiers payant sans dépassement d'honoraires. Le projet de centre de santé multisites de St-Égrève est porté par l'Association de Préfiguration d'un Centre de Santé multisites (APCS 38) et la mutuelle Oxance, il concernera les communes du SIVOM du Néron. S'appuyant sur un diagnostic territorial, réalisé en septembre 2019, ce centre répondra aux besoins de soins de la population. Il devrait regrouper des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes et à terme d'autres spécialités comme la cardiologie, pneumologie, ophtalmologie. Il devrait disposer d'équipements permettant de la téléconsultation et télémédecine.

La commune de Proveysieux étant partie prenante de ce projet, le tout nouveau maire du village, Christian Balestrieri a visité les locaux en compagnie d'autres élus engagés dans cette démarche le 29 mai dernier.

Aujourd'hui, le projet est presque abouti. Le centre de santé se trouvera à côté de la poste de Saint-Égrève, dans un bâtiment de 650 m² sur deux étages qui appartient au Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI). Il sera accessible par une entrée indépendante de l'hôpital. L'étude des aménagements est en cours, et son financement devrait réunir : Le département, le Sivom du Néron, la commune de St-Égrève et la Mutuelle Oxance. Il est prévu que les travaux d'aménagement des locaux commencent

courant 2021 pour une livraison et un début de fonctionnement espérés en septembre 2021.

Visite guidée du futur centre le 29 mai dernier. en présence de Christian



L'ACCA c'est quoi?

Nous avons souhaité ouvrir une nouvelle rubrique dans ce bulletin afin que la chasse soit mieux comprise : Cette association contribue à l'équilibre des espèces afin que nos jardins, nos forêts ne soient pas dégradées par une surpopulation des grands ongulés. Elle doit être pratiquée de telle sorte que tous les usagers de la nature puissent parcourir nos sentiers en toute tranquillité. Il est conseillé en secteurs de chasse, lesquels sont toujours signalés, de porter un vêtement voyant.

Qu'est-ce qu'une Association Communale de Chasse Agréée ?

« Une ACCA est avant tout une association loi de 1901 constituée sur une commune, mais qui, à la différence de l'association de chasse classique, connaît une procédure d'institution particulière encadrée par le Code de l'Environnement dont les statuts et règlements intérieurs comportent des dispositions obligatoires. À l'issue de cette procédure, l'association reçoit un agrément préfectoral. L'ACCA permet de rassembler les droits de chasse sur les propriétés de la commune. »

L'ACCA de Proveysieux créée en 1964 compte aujourd'hui 67 chasseurs propriétaires et/ou domiciliés sur la commune, 14 chasseurs invités (non-propriétaires de terrain sur la commune) et parmi ces 67 chasseurs 15 habitent sur notre village.

L'ACCA est chargée par arrêté préfectoral d'appliquer le plan de chasse qui est le principal outil pour gérer les populations de grand gibier afin de maintenir un équilibre entre la faune et les milieux. Le plan de chasse est proposé au Préfet par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui réunit des représentants des chasseurs, des forestiers, des agriculteurs, des piégeurs, des associations

de protection de la nature, des conseillers scientifiques et des administrations publiques.

Pour cette saison de chasse, le nombre d'animaux à prélever cette saison sur notre commune est de 23 cerfs, 8 chamois, 40 mouflons et 5 chevreuils. Les chasseurs sont soumis à des règles strictes sur la répartition entre mâles, femelles et jeunes. Les sangliers ne sont pas soumis à un plan de chasse.

Les jours de chasse sont les samedis, dimanches et mercredis pour les battues aux grands gibiers, les autres jours pour la chasse à l'approche ou aux petits gibiers à l'exception des lundis et vendredis où la chasse est interdite.

La saison 2020-2021 a débuté le dimanche 13 septembre (exceptionnellement le lundi de l'ouverture 14/09 la chasse a été permise) pour clore la chasse le 10 janvier 2021 à l'exception des prélèvements des espèces cervidés et mouflon pour lesquels elle peut être prolongée jusqu'au 28 février,

Demain une application, téléchargeable sur téléphone portable, permettra de tenir informé en temps réel chasseurs et randonneurs sur le déroulement des battues du grand gibier.

Jacques Michallet



Lorsque la pandémie COVID19 est arrivée en France, entraînant la crise que nous connaissons, toutes les écoles sont restées fermées du 16 mars au 2 juin 2020. Celle de Proveysieux n'a pas fait pas exception. La particularité est peut-être la place occupée par cette petite école communale dans la vie locale. L'école est au centre de notre village, et pas seulement d'un point de vue géographique. Elle rassemble enfants, parents, professionnels et élus en une petite communauté scolaire, elle est le vecteur de lien social et le catalyseur d'énergies.

Côté mairie, l'école représente aussi un pôle d'activité important : elle emploie 5 personnes, dont 4 habitants qui accompagnement des plus petits, assurent l'entretien, la cantine et la garderie. Avec la gestion du bâti, l'école constitue son plus gros poste de dépense. Pour l'année 2010-2020, 39 % du budget municipal (soit 137000 €).

L'importance humaine, éducative, sociale et économique de l'école pour Proveysieux en a fait un véritable défi pour la nouvelle équipe municipale installée au moment du déconfinement. L'annonce de la réouverture (d'abord pour les élèves volontaires puis pour tous) est intervenue une semaine avant la prise de fonction des nouveaux élus. Cette réouverture se faisant selon des règles sanitaires strictes, une réorganisation totale de l'accueil des élèves a dû se mettre en place puis être révisée 3 fois entre le 2 juin et le 5 juillet (date des vacances d'été) en fonction des nouveaux protocoles édités par le ministère de l'éducation Nationale. Concrètement cela a exigé des révisions des plannings, de nouvelles tâches de désinfection, des réaménagements de l'espace et du mobilier, de nouvelles règles d'hygiène...

Pendant le confinement quelques élèves prioritaires ont été accueillis quelques journées. Au déconfinement, le retour en classe s'est fait progressivement : d'abord une vingtaine d'élèves ont été pris en charge à raison d'une ou deux demi-journée, puis tous les élèves volontaires ont été accueillis sur la dernière quinzaine.

Sur ces dernières phases, les enseignantes, l'association du Sou des écoles et les élues en charge de l'école se sont mobilisés pour rendre possible un maximum d'élèves. À l'initiative du Sou des Écoles et dans le cadre d'une convention tripartite, des intervenants extérieurs (danse, théâtre et accompagnateur nature) ont proposé des activités aux enfants afin d'élargir le temps d'accueil.

Dans le même temps, rendant tout cela possible, les agents ont repris leur activité en s'adaptant aux nouvelles contraintes : ménage renforcé avec une désinfection pluriquotidienne, repas tirés du sac et pris en salle de classe, accompagnements des gestes barrières comme le lavage des mains et la distanciation sociale.

Le 3 juillet la fête de l'école a finalement été annulée sur décision de l'Inspecteur d'académie. Déception pour les enfants et leurs parents qui espéraient renouer avec des pratiques festives et conviviales. Les élèves de CM2 se sont vus félicités et remettre un petit cadeau de la part du nouveau maire en petit comité.

D'un point de vue financier, l'impact de la fermeture de l'école n'a pas été négligeable avec le maintien du salaire des employés et la perte des recettes correspondant à la participation des familles aux temps d'accueil périscolaire (partiellement compensé par l'économie du prix des repas). Au total l'impact financier négatif est estimé à 15000 € pour la commune.

Nous étions nombreux.ses à espérer retrouver plus de libertés et de convivialité au mois de septembre... Et il est vrai que le protocole sanitaire s'est assoupli permettant entre autres aux élèves de jouer à nouveau librement dans la cour et de manger à la cantine. Malheureusement le traditionnel temps d'accueil avec café et discours de présentation et de bienvenue, n'a pas pu avoir lieu. Les 53 élèves scolarisés ont retrouvé, heureux, leurs maîtresses sans plus de cérémonie.

Catherine Cambrils Marie Kerjean Élodie Villain

L'élection du Président de la Métropole

À Proveysieux les élections municipales ne se sont pas arrêtées à l'issue du premier tour dès le 15 mars. De nombreuses communes de l'agglomération, dont les plus importantes ont dû attendre le deuxième tour en juin. Ces élections ont eu pour conséquence une reconfiguration de l'assemblée métropolitaine. Les élus, reconduits et nouveaux, ont donc voté pour l'élection du Président de la Métro en juillet. Entre les changements de majorités municipales et une configuration politique renouvelée, les équilibres et alliances ont changé. Les cartes ont été rebattues, entraînant de nouveaux jeux d'alliances et de longues négociations de couloir entre chaque vote. Notre maire, conseiller métropolitain, y était.



Pour cause de COVID, les élections se sont tenues à Alpexpo

Grenoble Alpes Métropole s'est constituée en 2014. Le projet métropolitain a été porté par une majorité politique forte, constituée de 4 groupes : les Écologistes et élus grenoblois, les Communistes, les Socialistes et le groupe dit des petites Communes. Le bilan de la mandature passée est considéré par tous comme positif : il fallait construire cette Métropole, organiser les compétences transférées, mettre en place les services... Les insuffisances sont connues et peuvent être corrigées : la trop grande influence technocratique des services, l'insuffisance du pouvoir des Maires, une centralisation excessive.

Les élections municipales de 2020 ont partiellement bouleversé les équilibres : les Écologistes ont gagné en influence principalement aux dépens des socialistes. Le 1er Conseil métropolitain réunissant tous les nouveaux élus (119 conseillers) a eu lieu le 18 juillet à Alpexpo et avait à l'ordre du jour l'élection du Président pour les 6 ans à venir.

Trois candidats se présentaient dont deux issus de l'ancienne majorité:

- Yann Mongaburu soutenu par la ville de Grenoble et les écologistes UMA (Union pour une Métropole d'Avenir), associés aux Communistes CCC (Communistes et associés).
- Christophe Ferrari, Président sortant porté par les socialistes (ACTES) associé au groupe des petites communes NMC (Notre Métropole Commune ex ADIS)
- Le 3^e candidat soutenu par les élus de droite : Dominique Escaron Maire du Sappey.

Les négociations en amont du 18 juillet n'ont pas permis de faire disparaître la division. Une primaire était proposée, mais celle-ci n'aurait laissé aucune chance à Christophe Ferrari, aussi a-t-elle

été refusée par ACTES et NMC. L'élection du 18 juillet fut donc un événement pathétique mettant sur la scène publique la division de l'ancienne majorité.

L'élection s'est déroulée en trois tours de scrutin :

- Au 1er tour Yann Mongaburu a obtenu 52 voix, Christophe Ferrari 51, Daniel Escaron 16 voix.
- Les partisans de YM ont réclamé alors le désistement de CF. Avec une différence aussi peu significative Ch F a affirmé être dans son droit de se maintenir.
- Le 2^e tour s'est tenu après 2 heures de négociations et a donné quasiment le même résultat.
- Au 3^e tour, une majorité relative suffisait pour proclamer le nom du nouveau Président. Les négociations longues (3 heures) mais haletantes n'aboutirent pas.

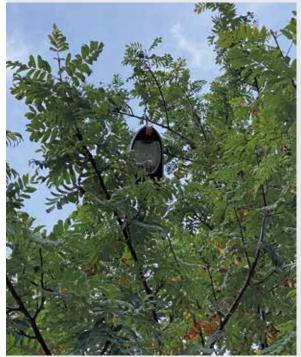
De retour dans la salle de réunion Dominique Escaron crée la surprise annonçant son retrait. Cela permet à Christophe Ferrari d'être élu avec 62 voix contre 54 à Y Mongaburu. Éric Piolle et YM quittent immédiatement la salle sans attendre l'installation du nouveau Président. Ils considèrent que cette élection d'un Président de gauche avec l'appui des voix de la droite rendra la gouvernance de la Métropole impossible.

Depuis le 18 juillet, presque 2 mois se sont écoulés, la presse s'est emparée de ce sujet si croustillant : De nombreux articles ont relayé les appels à la démission pour les uns, à l'unité, à la réconciliation pour les autres.

Le 11 septembre un rassemblement des 4 groupes a pu s'organiser à l'initiative des maires de Vizille et de Saint Égrève à la Locomotive tout près du Château de Vizille. Chacun a pu exprimer ses ressentiments, donner un avis sur cette crise et proposer des solutions pour avancer. Il semblerait que la volonté de construire un projet métropolitain ensemble soit la plus forte.

À l'heure où j'écris ces lignes nous sommes à 5 jours du Conseil Métropolitain. Les négociations vont bon train : il s'agit de construire la gouvernance, à savoir essentiellement de répartir les postes de vice-présidence en prenant en compte l'importance de chaque groupe et leur poids au sein de la majorité. On en constatera le résultat le 18 septembre. Le résultat sera certainement connu lorsque le bulletin paraîtra. L'essentiel est que la métropole mette en œuvre son projet au service des communes. Notre curiosité est aussi de vérifier la promesse de Christophe Ferrari de donner plus de poids aux demandes des Conseillers métropolitains au travers de la Conférence des maires.

Christian Balestrieri



Élaguer pour dégager

Il est rappelé à tous les propriétaires d'arbres jouxtant la voie publique qu'ils ont obligation d'élaguer ces derniers de manière à laisser dégagées les lignes aériennes électriques et téléphoniques, mais aussi de laisser dégagés les luminaires d'éclairage public.

Ce n'est pas à la collectivité de prendre cet élagage en charge. Il en va de la sécurité publique (pour la lumière) mais aussi du maintien du courant et du téléphone, surtout en temps de neige.

Un gros bulletin...

Le bulletin que vous avez entre les mains est volumineux, assez chargé en informations. Nous avions tant de choses à vous dire, surtout immédiatement après notre prise de fonction! Toutes ces choses à vous dire, ce sont toutes les mesures que nous mettons en place en début de mandat. Ce sont aussi tous ces faits d'actualité souvent directement liés à la COVID qui bouleversent notre quotidien à tous.

Les prochains numéros devraient être plus économes en encre et en papier car ils traiteront plus particulièrement de l'actualité communale sur trois mois. Vous l'aurez compris à la phrase précédente : nous prévoyons de vous donner rendez vous régulièrement de manière trimestrielle. Vous l'aurez compris aussi, il n'est pas besoin d'attendre chaque parution pour obtenir des informations sur la commune. Le site Web que nous venons de mettre en place est prévu pour diffuser cette information en temps réel, au fur et à mesure qu'elle surviendra. Vous êtes donc invités à consulter notre site le plus régulièrement possible à l'adresse : www.proveysieux.fr

Le Parc naturel régional de **Chartreuse** se révise

Un projet de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse est lancé. Cette enquête porte sur la charte du Parc naturel régional de Chartreuse dans le cadre du renouvellement de son classement. Cette enquête publique se déroulera du 21 septembre au 25 octobre 2020. Le dossier, qui comporte une évaluation environnementale, est consultable depuis le site internet du Parc naturel régional de Chartreuse, siège de l'enquête. (www.parc-chartreuse.net).

Pas de repas des anciens

Pour les raisons sanitaires connues de tous, le repas des anciens ne pourra pas se tenir cet automne. Les membres de la commission action sociale avaient pourtant à cœur d'organiser cet événement qui se tient traditionnellement depuis tant d'années.

Le repas sera remplacé par la distribution d'un panier garni.

Développement durable au village : Proveysieux célèbre ses centenaires





Est-ce le bon air ? la douceur de vivre au village qui maintient nos deux centenaires si frais et dispos? Toujours est-il qu'Antoinette Jay et Robert Thévenin, deux-cent ans à eux deux, ont fait le déplacement en mairie samedi 26 septembre pour se voir remettre à chacun la médaille de citoyen d'honneur de Proveysieux des mains du maire, Christian Balestrieri.

Chacun est venu accompagné de ses proches à une cérémonie organisée séparément (coronavirus oblige...). Les masques et toutes les précautions sanitaires nécessaires pour accueillir en toute sécurité et dignement nos deux (très) anciens n'ont pas atténué l'émotion de cet événement si particulier.

Le Maire, ainsi que toute son équipe, sommes fiers de compter parmi nous des Proveyzards qui représentent la mémoire vivante du village. Nous sommes honorés d'avoir eu cette occasion de les célébrer et leur souhaitons encore un très joyeux anniversaire-centenaire.

Obligation légale de débroussaillement

Afin de prévenir les incendies de forêt le débroussaillement réglementaire est obligatoire dans les parcelles situées à moins de 200 m de la forêt et sur une profondeur de 50 m autour des maisons (arrêté préfectoral n° 2013-02-0015 du 12 avril 2015) et le contrôle en est dévolu au maire. Un guide de l'usager sur cette obligation légale est disponible en mairie ou sur internet : « le guide du débroussaillement réglementaire dans le département de l'Isère (préfecture de l'Isère) ».

Infos broyeurs

Les broyeurs (2 dimensions de broyeurs) mis à disposition par la Métro ont trouvé leur usage auprès des habitants de Proveysieux. C'est un service apprécié. Pour en bénéficier à votre tour contactez directement Éric Corso au 04 76 56 81 81 à l'atelier municipal.

Déchets Urbains

La synthèse du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de collecte , de traitement et de valorisation des déchets urbains est disponible en mairie et sur le site de <u>Grenoblealpesmetropole.fr.</u>

INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE PRIVÉ

Accès aux cours d'eau et zones humides

La GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités :

Dans ce cadre un arrêté préfectoral du 4 mai 2020 a été publié. Il porte sur l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes, pour la réalisation, dans le cadre d'une étude portant sur la gestion et la restauration des zones humides, d'activités de prospection à pied. Il concerne les agents de Grenoble Alpes Métropole, les personnes auxquelles celleci aura délégué ses droits à cet effet et notamment les agents du bureau d'études TEREO.

Entretien de la RIPISYLVE : l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Arrêté préfectoral du 16 avril 2020 autorisant pour une durée de 5 ans les services de la Métropole et de la Régie des Eaux et Assainissement d'intervenir conformément à la Déclaration d'Intérêt Général sur les cours d'eau de notre commune pour des travaux d'entretien d'intérêt général. Le propriétaire riverain en sera informé préalablement.



Circulation des véhicules à moteur

Nous vous rappelons que la circulation des véhicules à moteur est absolument interdite sur tous les chemins ruraux y compris la route de Girieu sous peine d'amende de 135 €. Cette interdiction ne concerne pas les ayants droit.

Architecte conseil

M^{me} Lerebourg, architecte conseil, vient d'être affectée sur notre secteur. Sa première permanence à Proveysieux s'est déjà tenue le jeudi 24 septembre. La prochaine sera le 26 novembre de 13 h 30 à 16 h 30. Les rendez-vous se prennent directement à la Metro en appelant M^{me} Tatiana Ride au 04 57 38 50 59

tatiana.ride@lametro.fr

Recensement militaire

Le recensement à la journée de défense et citoyenneté (JDC) est obligatoire pour les jeunes atteignant l'âge de 16 ans. Le recensement peut s'effectuer en mairie, ou sur internet, sur le site https://www.service-public.fr/

Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis, hors vacances scolaires, de 16 h 30 à 19 h 30. Le tarif est de 12 euros par année glissante et par famille. Pour pouvoir bénéficier de la Médiathèque numérique gratuite de la Métro, il est nécessaire au préalable d'adhérer à la bibliothèque de Proveysieux.

Ouverture de la mairie au public

lundi : 16h-19h - mercredi : 16h - 19h fermé le samedi

Permanence du maire : uniquement sur rendez-vous, de préférence le mercredi

Comment joindre un animateur périscolaire?

Pour contacter les animateurs périscolaires, et pour éviter les "loupés" nous vous demandons d'utiliser l'adresse dédiée : <u>periscolaire@proveysieux.fr</u> ou le numéro de téléphone : 07 50 46 59 58.

Comme il n'est plus possible aux parents de rentrer dans l'école, il est souhaitable de doubler l'information (orale, ou dans les cahiers) par courriel ou SMS. En particulier les changements de dernière minute concernant les inscriptions/désinscriptions au bus et à la garderie.

Inscriptions/désinscriptions cantine

Les changements sont pris en compte au plus tard le mercredi précédent la date souhaitée par :

- Formulaire sur site Internet de la mairie.
- Courriel : cantine@proveysieux.fr

Inscriptions/désinscriptions garderie soir et matin

Pour la garderie du soir, c'est possible jusqu'à la veille 18h ; et pour matin au plus tard 7 jours avant la date souhaitée :

- Formulaire sur site Internet de la mairie
- Courriel : periscolaire@proveysieux.fr
- SMS: 07 50 46 59 58 (de préférence)
 ou 06 31 07 23 85

Inscriptions/désinscriptions bus du soir

- Courriel : periscolaire@proveysieux.fr
- SMS: 07 50 46 59 58 (de préférence) ou 06 31 07 23 85

Le masque est obligatoire à partir de 6 ans dans le bus. Nous vous rappelons que les enfants âgés de moins de 6 ans ne peuvent pas prendre le bus sans accompagnatrice. Ils ne peuvent être déposés à l'arrêt sans adulte officiellement autorisé pour les récupérer. Si cela arrivait, l'enfant sera raccompagné à la garderie.

Proveysieux

LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable de publication : Christian Balestrieri

Rédacteur en chef : Philippe Tur

Ont contribué à ce numéro :

Christian Balestrieri, Catherine Cambrils, Pierre Meyer, Bernard Michallet, Jacques Michallet, Christophe Millet, Stéphane Crozat, Élodie Villain, Hélène Roy-Debray, Marie Kerjean, Philippe Tur.

Maquette et réalisation : Philippe Tur

Crédits photos : Alain Provost, DL, Philippe Tur, stock.adobe.com.

Tous Proveysieux est édité par la municipalité de Proveysieux - L'Église, 38120 Proveysieux

Tél. 04 76 56 84 16 - Mail : mairie@proveysieux.fr

Site Web : **WWW.PROVEYSIEUX.FR**Imprimé sur papier certifié FSC®.



La certification FSC® garantit que ce journal est imprimé sur des matériaux provenant de forêts gérées selon des normes standards environnementales, sociales et économiques très strictes.